



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ANNEE 2025
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

6ème SÉANCE

Madame la Présidente du CCAS soussigné

Certifie que le compte rendu

de la présente délibération

a été affiché dans les délais légaux

**Pour Madame le Maire,
Présidente,**

**La Vice-Présidente du C.C.A.S.
Rahma FELLAH**

SÉANCE DU 4 Novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 Novembre, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES s'est réuni à 14H00 à l'hôtel de ville –salle des mariages, sur la convocation qui leur a été adressée par le CCAS le 24 Octobre conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRÉSENTS :

Rahma FELLAH, Rachida DOUNRAR,

Daniel BAUER, Yolande DAVY, Founé TOURE, Carmita PEREIRA, Jean Yves MOORS

EXCUSEE :

Kristell NIASME,

Bernard LEROI,

Bernardina DA SILVA ALVES,

Juliette GBAGBO.

PARTICIPAIENT A LA RÉUNION :

Alan ALIJAGIC Directeur du C.C.A.S., David HOURDEAU Collaborateur du CCAS, Françoise FOULON Responsable des Interventions Sociales du CCAS, Sandy GIRAULT Responsable de l'Espace Séniors et de l'Autonomie, Colette MONEGER Assistante de direction.

=====

DÉLIBÉRATION N° 2025-06-08

APPROBATION DES CONVENTIONS SPORTS ET BIEN-ÊTRE SENIORS ENTRE LE CCAS ET

- Association « TAI CHI KHIEN », représentée par Klébert BRASSECASSE
- Association « COACH WARRIOR YOGA », représentée par Sabrina PALY
- Association « TERRES EN COULEURS », représentée par Yvrie LOISEAU

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2022-03-03 du CCAS approuvant les activités, sorties et séjours à destination des seniors ainsi que la tarification pour la participation financière,

Considérant que, dans le cadre de sa politique à destination des seniors, le CCAS de la ville de VILLENEUVE SAINT GEORGES avec l'impulsion de la MAISON DES SENIORS, souhaite diversifier son offre d'activités de bien-être et de relaxation en proposant des activités physiques adaptées à ce public,

Considérant la nécessité de mettre en place des séances de TAI CHI KHIEN SENIORS pour le second semestre 2025 avec une convention établie entre le CCAS et l'association « TAI CHI KHIEN », représentée par Klébert BRASSECASSE,

Considérant la nécessité de mettre en place des séances de YOGA SENIORS pour second semestre 2025 avec une convention établie entre le CCAS et l'association « COACH WARRIOR YOGA », représentée par Sabrina PALY,

Considérant la nécessité de mettre en place des séances de SOPHROLOGIE pour second semestre 2025 avec une convention établie entre le CCAS et l'association « TERRES EN COULEURS », représentée par Yvrie LOISEAU,

DELIBERE

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1 : D'APPROUVER les conventions proposées par les associations « TAI CHI KHIEN », « COACH WARRIOR YOGA » et « TERRES EN COULEURS »

Article 2 : DE PERMETTRE Madame la Présidente du CCAS de signer ces conventions et des documents s'y référant.

Article 3 : D'AUTORISER les dépenses correspondantes au budget de l'exercice considéré.

Article 4 : INDIQUE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Melun. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télécours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ou par voie postale, Tribunal Administratif de Melun, 43 rue Charles de Gaulle, 77000 MELUN.



Madame la Présidente

Kristell NIASME

Pour Madame le Maire,
Présidente.

La Vice-Présidente du CCAS
Rahma

Accusé de réception en préfecture
04-2025-000453-20251104-2025-06-08-DE
Date de réception préfecture : 06/11/2025